



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 396-01-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 396-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DU PARC LINÉAIRE DU P'TIT TRAIN DU NORD (SECTEUR PRÉVOST) ET UN
EMPRUNT NÉCESSAIRE À CETTE FIN (AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT)**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le règlement numéro 396-01-26 modifiant le règlement 396-26 décrétant une dépense pour des travaux de réfection du Parc linéaire du P'tit Train du Nord (secteur Prévost) et un emprunt nécessaire à cette fin (augmentation de la dépense et de l'emprunt) a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 février 2026
Dépôt du projet de règlement :	25 février 2026
Adoption du règlement :	25 mars 2026
Approbation ministérielle :	29 avril 2026
Entrée en vigueur :	4 mai 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4^e jour de mai 2026.

Geneviève Bélanger
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe